



Association Coopérative Étudiante
du Collège de Valleyfield

Bulletin de participation à une assemblée générale

Tout membre de la Coop peut participer à une assemblée générale. Pour ce faire, il doit déposer son bulletin de participation à la Coop au plus tard trois (3) heures avant l'heure prévue à la convocation de l'assemblée. La direction de la coopérative vérifiera la validité des membres. **Le cas échéant, un lien pour participer à la rencontre sera transmis par courriel aux participants.**

Membre candidat

NOM DU MEMBRE: _____

Numéro de membre : (obligatoire)

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____